COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°3

Le 12 novembre 2026
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry GRIEU (Président)
Pierre COLLETTE, Jacky LEGRAIN, Dominique DE LA COTTE
Assistent : Clément LEREBOURS, Ophélia DREUX, Léo RIVIERE,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1 – PROCES-VERBAL

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux suivants :
- N°01 du 08.09.2026
- N°02 du 05.10.2026

2 – DOSSIERS

79472404 - Coupe Nationale Futsal Senior M - 15.10.2026 - Caen Futsal Club - Caudebec St Pierre F
Forfait CAUDEBEC ST PIERRE

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- Attendu que l'équipe U15 de la MJC GRIEU a déclaré forfait,

Donne match perdu par forfait au club de Caudebec St Pierre Foot sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de Caen Futsal Club sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de de Caudebec St Pierre Foot l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club

80641693 - REG1 U18 - 05.11.2026 - CAEN FOOT TRAINING // SC HAVRAIS
La Commission,
Après avoir pris connaissance de la demande de report du club de Caen Training Foot en raison d'une indisponibilité de gymnase,
Dit que la rencontre sera fixée à une date ultérieure.

REG 1 FUTSAL SENIOR FEMININ – FORFAIT
Forfait FOOTBALL FEMININ COURONNAIS

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,

Dit que le club du FOOTBALL FEMININ COURONNAIS est déclaré forfait.
Inflige au club du FOOTBALL FEMININ COURONNAIS l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club

REG 1 FUTSAL SENIOR FEMININ – FORFAIT
Forfait CAEN FUTSAL CLUB

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,

Dit que le club du CAEN FUTSAL CLUB est déclaré forfait.
Inflige au club du CAEN FUTSAL CLUB l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club

80641698 – 11/11/2026 – REG 1 U18 - CAEN TRAINING – SU DIVES CABOURG F
La Commission,
Après avoir interrogé les deux clubs sur les raisons de leur absence lors de la rencontre,
Attendu que le club de Caen Training Football a informé son adversaire le jour même de la rencontre, le 11 novembre 2026, jour férié, de l'indisponibilité de son gymnase, quelques heures seulement avant le coup d'envoi,
Attendu qu'en conséquence, le club du SU Dives-Cabourg ne s'est pas déplacé,
Attendu que la Commission souhaite privilégier le déroulement des rencontres lorsque les circonstances le permettent,
Attendu toutefois que le club de Caen Training Football n'a pas respecté les procédures en vigueur relatives au report d'une rencontre,
Décide, malgré ce manquement, de reporter la rencontre et de la fixer à une date ultérieure.
Les frais de déplacement des arbitres seront supportés par le club recevant, Caen Training Football.

FUTSAL R1 U18 - GRPT LILLEBONNE-GRAVENCHON – AS NORMANDIE FUTSAL
La Commission,
Après avoir pris connaissance de la demande de report du Groupement Lillebonne Gravenchon,
Dit que la rencontre sera fixée prochainement.

3 – COUPE NATIONALE FUTSAL 2026/2027

TOUR 3

La commission,
Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »
Homologue les rencontres jouées du tour 2 ;
Procède au tirage du 3ème tour de Coupe Nationale Futsal Senior Masculin.
Les rencontres auront lieu la semaine 47 du 16 novembre au 21 novembre sur les installations du premier club tiré, selon le désidérata de chaque club :

- ❖ HERCULES FUTSAL – ASL CHEMIN VERT
- ❖ HEROUVILLE FUTSAL – SC HAVRAIS

FINALE :
Vainqueur match 1 – Vainqueur match 2

4 – COUPE NATIONALE FUTSAL U18 MASCULIN 2026/2027

La Commission,
Vu les 6 engagements en Coupe Nationale Futsal U18 masculin,
Dit qu'en conséquence la Coupe sera organisée sur 3 tours ;

La Commission,
Après avoir exempté les deux Normands finalistes de la saison dernière : AS NORMANDIE FUTSAL, SC HAVRAIS
Procède au tirage du 1er tour :

- CAEN TRAINING – Grpt USL CSG
- ST SYLVAIN FUTSAL – SU DIVES CABOURG F

5 – COUPE NATIONALE FUTSAL SENIOR FEMININ 2026/2027

La Commission,
Vu les 64 engagements en Coupe Nationale Senior Féminin Futsal,
Dit qu'en conséquence la Coupe sera organisée sur 2 tours ;

La Commission,
Procède au tirage du 1er tour :

- CS BONNEVILLOIS – SC HAVRAIS
- HERCULES FUTSAL CLUB – AS EVREUX FUTSAL

6 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FUTSAL SENIOR FEMININ

La Commission,

Après avoir pris connaissance des forfaits du Football Club Couronnais et du Caen Futsal Club ;

Considérant la situation actuelle du championnat Régional 1 Féminin ;

Décide d'organiser, au début du mois de janvier, une réunion de concertation afin d'échanger sur un projet de relance et de développement des compétitions de Futsal Senior Féminin à court, moyen et long terme.

Seront conviés à cette réunion l'ensemble des acteurs du Futsal souhaitant contribuer à cette réflexion, ainsi que les Districts Normands.

7 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 SENIOR MASCULIN

A ce jour, quatre Districts ont émis le souhait de créer un championnat Départemental 1 Futsal pour proposer un accédant à la mi-saison : Manche, Calvados, Eure, Seine-Maritime.
Il sera donc nécessaire de créer un classement des Districts pour déterminer à qui ira le(s) qualifié(s) supplémentaire(s).

La Commission,
Rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement du championnat :

Article 5 – Principe de constitution du championnat

Le championnat Régional 1 Futsal est constitué des 6 équipes ayant terminé aux premières places des championnats des Districts, selon les modalités suivantes :

- Une équipe qualifiée par championnat départemental organisé

Dans le cas où des places resteraient vacantes, les modalités de distribution de celles-ci seront déterminées par la Commission Futsal en début de saison. En cas de besoin, les critères suivants pourront être utilisé :

1. Classement des Districts résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciés futsal vétérans, seniors et U18 rapporté au nombre total de licenciés libres masculins, libres féminines, futsal masculins et futsal féminines des catégories Vétérans à U14 de la saison précédente (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril).
2. Classement des Districts résultant du ratio entre le nombre total de licenciés futsal vétérans, seniors et U18 rapporté au nombre total de licenciés libres masculins, libres féminines, futsal masculins et futsal féminines des catégories Vétérans à U14 des trois saisons précédentes (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril)

La Commission,
Dresse le classement des Districts :

District	Classement	Critère	Licences Futsal : vétéran à U18	Licences total Vétéran à U14 (féminine incluse)
Calvados		1,77%	227	12850
Eure		1,04%	97	9326
Manche		0,79%	79	9969
Seine-Maritime		0,32%	68	20958
Orne		0,00%	0	5160

La Commission,
Invite les Commissions départementales à prévenir les clubs de l'obligation de disposer de licence Futsal pour participer au championnat Régional 1.

8 – PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 décembre 2026.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le secrétaire



Pierre COLLETTE